



Article

L'interdiction du port du voile dans le sport en France est considérée comme « discriminatoire » par des experts de l'ONU

Publié le 28/10/2024 par Le Monde
Avec

Les rapporteurs spéciaux et le groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ont dénoncé, le 28 octobre, l'interdiction du hijab dans le sport en France, la qualifiant de « discriminatoire » et appelant à son annulation. Ils rappellent que les filles et femmes musulmanes devraient jouir des mêmes droits à participer aux activités culturelles et sportives et critiquent les décisions des fédérations françaises de football et de basketball d'exclure les joueuses voilées. Cette interdiction, selon eux, limite de manière disproportionnée leur droit d'exprimer librement leur identité et leurs croyances.

La position de la France, qui interdit le port du voile aux athlètes de l'équipe nationale lors des compétitions internationales en vertu du principe de neutralité, est jugée contraire aux droits humains par les experts de l'ONU. Ils insistent sur le fait que la laïcité et la neutralité de l'État ne justifient pas les restrictions des droits à la liberté d'expression et de religion. Dans un contexte d'intolérance croissante envers les femmes portant le hijab, les experts appellent la France à garantir l'égalité des droits pour toutes et à promouvoir un respect mutuel des diversités culturelles.

[**ACCÉDER À LA RESSOURCE**](#)